



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2020



BEL **INFO**
WWW.BELFAUX.CH

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 1^{ER} OCTOBRE 2020

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par Mme Greetje Maertens.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, à M. Jean-Marc Morand de la cellule d'accompagnement, au représentant de la fiduciaire Core, M. Markus Jungo, aux représentants de la fiduciaire BDO, M. Olivier Frein et Mme Catherine Beaud, ainsi qu'aux auditrices, aux auditeurs et à la représentante de la presse.

« Je suis heureuse de vous accueillir à mon premier Conseil Général, en tant que présidente. Bien que l'ordre du jour s'annonce chargé, permettez-moi une brève introduction.

À mon arrivée à Belfaux, voilà 19 ans, je m'étais engagée en tant que bénévole dans l'association des parents d'élèves. J'ai représenté par la suite cette association auprès de la Commission de bâtisse ainsi qu'auprès de la Commission scolaire, alors qu'elles étaient encore en vigueur. Sans le savoir, j'effectuais là mes premiers pas en politique. Ce n'est que lors des élections que j'en ai pris conscience. En tant que Belge, je découvrais ainsi le miracle suisse de la démocratie directe. Me voici aujourd'hui première citoyenne, vous lisant ce discours de bienvenue. Du fond du cœur, je vous remercie, chers membres du Conseil Général de Belfaux, de me prouver ainsi votre confiance. Sachez que je mettrai tout en œuvre pour ne pas vous décevoir. Je compte bien vous offrir toute la diligence et la vigilance nécessaires à la gestion des séances du Conseil Général et ce, dans le strict respect de son règlement.

La perspective des discussions que j'aurai bientôt l'honneur de mener me réjouit. En effet, malgré la déception occasionnée par la découverte de l'affaire de l'ex-boursier et les difficultés organisationnelles causées par la pandémie, l'ambiance des séances demeure sereine et les débats constructifs. Je vous en suis reconnaissante et j'espère pouvoir poursuivre dans ce même état d'esprit jusqu'à la fin de cette législature. Afin de sceller cette saine collaboration, j'aurais souhaité que nous partagions ensemble le verre de l'amitié à l'issue de cette séance. Malheureusement, les directives sanitaires ne le permettent pas encore. Ce n'est que partie remise ».

La Présidente signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation. Elle invite les membres du Conseil général de transmettre leurs interventions rapidement à Mme Christan en vue de la rédaction du procès-verbal.

Elle excuse l'absence de Mme Murielle Angéloz Burns et de M. Aurèle Schaller du groupe PS-PCS Ouverture, de M. Nicolas Jobin et de M. Frédéric Oberson du groupe PDC-Belfaux Futuro.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Véronique Christan, secrétaire, que M. Christophe Thode est absent et que 28 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer. La majorité absolue est de 15.

La Présidente rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux sur leur accès Extranet et pour certains, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le Flash communal, distribué à tous les ménages et sur le site Internet.

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion générale relative au mode de convocation.

La Présidente informe que le bureau a décidé d'inverser les points 14 et 15 de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté, avec ce changement, à l'unanimité par 27 voix et 1 abstention.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du
Conseil général

Belfaux, le 8 septembre 2020

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Jeudi 1^{er} octobre 2020, à 19h30,
à la salle paroissiale, à Belfaux**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 juillet 2020
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Fusion du Grand-Fribourg : point sur l'avancement des travaux
4. a) Election d'un-e scrutateur-trice en remplacement de M. Dominique Stohr qui a été élu vice-président le 07.07.2020
b) Si nécessaire, élection d'un scrutateur suppléant
5. Comptes 2019
 - a) Présentation générale des comptes
 - b) Rapport de l'organe de révision des comptes
 - c) Rapport de la commission financière
 - d) Compte de fonctionnement
 - e) Compte des investissements
 - f) Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements et décharge au Conseil communal
6. Plan financier de la période 2020-2024
7. Décompte intermédiaire du crédit d'investissement du PAL et demande de crédit complémentaire (*message 84*)
8. Réfection et assainissement du chemin du Jordil (*message 85*)
9. Remplacement d'un compacteur à papier à la déchetterie communale (*message 86*)
10. Remplacement d'un tracteur pour le Service de l'Edilité (*message 87*)
11. Détermination du nombre de Conseillers communaux pour la législature 2021-2026 (*message 88*)
12. Détermination du nombre de Conseillers généraux pour la législature 2021-2026 (*message 2 du bureau*)
13. Approbation du règlement de l'école maternelle (*message 89*)
14. Approbation du nouveau règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux (*message 90*)
15. Approbation du nouveau règlement relatif à la distribution de l'eau potable (*message 91*)
16. Propositions
17. Questions
18. Divers

Au vu de la situation sanitaire, la tenue d'un apéritif dépendra des directives cantonales en vigueur.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Greetje Maertens



La Secrétaire

Véronique Christan

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 juillet 2020

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 juillet 2020 dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation de la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la commune.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion générale et soumet le procès-verbal au vote.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 7 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité par 28 voix.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

La Présidente donne les informations suivantes :

NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL

« Je souhaite une cordiale bienvenue à M. Andrey, nouveau conseiller communal élu. Il a la chance de rejoindre une équipe stable et sereine malgré les aléas de l'année en cours. J'en profite d'ailleurs pour relever l'esprit constructif de ses membres et leur faculté à surmonter de considérables difficultés. Je les en félicite. J'espère que cet exemple de collégialité motive les personnes présentes à s'inscrire sur la liste des prochaines élections ».

AFFAIRE DU BOURSIER COMMUNAL

« Sans doute, vous posez-vous de multiples questions relatives à l'affaire du boursier communal et aux dysfonctionnements qui en découlent. Sur le plan pénal, l'acte d'accusation a maintenant été prononcé. Il demeure cependant confidentiel et n'a pas encore été rendu public. Je suis consciente que chaque habitant attend avec impatience des éclaircissements. Le bureau a essayé d'obtenir plus d'information. L'enquête administrative n'ayant pas encore abouti, nous ne pouvons cependant les fournir pour le moment. Le bureau ayant insisté sur l'importance de la communication et la transparence envers chaque habitant, le Conseil communal répondra à cette attente au plus vite.

Dans le rapport intermédiaire de la cellule d'accompagnement, il est mentionné la possibilité, pour le Conseil général, de mandater certains membres de celle-ci, en cas de besoin. Dès lors, le bureau a invité M. Morand, responsable du volet de planification financière, à participer à ce Conseil général.

Nous nous trouvons en face d'une situation inédite. Les conséquences financières suite à la pandémie ne sont pas encore connues. Le bilan financier final post-Wider n'a pas encore pu être établi. Est-ce que nous adhérons à la grande Fusion en 2023 ? Un investissement évident auparavant, ne l'est plus aujourd'hui.

Comment prévoir un plan financier, comment accorder des investissements durant cette phase d'incertitude ? M Morand, votre avis nous paraît important. Je vous remercie chaleureusement de votre présence ici ce soir. Compte tenu de l'importance du travail que nécessite l'établissement du budget, M. Morand a proposé de reporter la séance du 1er décembre au 15 décembre prochain. Suggestion à laquelle nous avons évidemment adhéré ».

CHANGEMENT DE DATE POUR LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MOIS DE DECEMBRE

La séance aura lieu le 15 décembre prochain.

Conseil communal

La Présidente donne la parole au Conseil communal pour ses informations.

Mme **Rose-Marie Probst**, Syndique prend la parole :

CONSEIL COMMUNAL

« J'ai le plaisir de vous présenter notre nouveau conseiller communal, M. René Andrey.

En effet, une élection complémentaire s'est déroulée le 27 septembre dernier pour pallier à la démission de Mme Gury Racine. Seule candidature présentée sur la liste Arc-en-Ciel et conformément à la Loi sur l'exercice des droits politiques, M. René Andrey a été élu sans scrutin par le Conseil communal lors de la séance du 25 août dernier. M. Andrey est entré en fonction lors de la séance du Conseil communal du 8 septembre après avoir été assermenté par M. le Préfet de la Sarine. Il s'occupera du Dicastère « Finances – Impôts – Economie – Cimetière – Police ».

Le Conseil communal félicite vivement M. Andrey pour son élection et lui souhaite une cordiale bienvenue au sein de l'exécutif communal et plein succès dans l'exercice de ses fonctions ».

EMPLOYES COMMUNAUX

Administrateur des finances

« Je dois vous annoncer que notre administrateur des finances ou boursier communal, M. Dominique Chassot, a remis sa démission avec effet au 31 octobre 2020, ceci dans le respect de la Loi sur le Personnel de l'Etat. Tenant compte des vacances qu'il lui reste à prendre, M. Chassot quittera ses fonctions le vendredi 16 octobre.

Le conseil communal remercie vivement M. Chassot pour l'immense travail accompli au sein du service des finances de notre commune durant cette période de près d'une année, dans un contexte très difficile, tenant compte de la situation toute particulière laissée par l'ancien boursier. Le Conseil communal tient ici à relever la somme colossale du travail accompli par M. Chassot, avec compétences et précisions, conscience professionnelle, sens des responsabilités et anticipation. C'est bien sûr avec un immense regret, mais avec compréhension, que nous prenons acte de sa décision que nous ne pouvons que respecter. Tout en lui réitérant nos plus vifs remerciements et nos félicitations pour la tâche accomplie chez nous, nous lui souhaitons plein succès dans la suite de sa vie professionnelle. M. Chassot sera remercié en bonne et due forme, comme il se doit, au moment de son départ.

La mise au concours du poste d'administrateur des finances sera publiée dans La Liberté du 5 octobre. Une organisation provisoire sera mise en place d'ici là. Dans l'immédiat, une organisation particulière a été définie en collaboration avec la Cellule d'accompagnement, et tout particulièrement avec Mme Jocelyne Moret et M. Jean-Marc Morand, que nous remercions, afin de procéder à l'élaboration du budget 2021, dans les délais prescrits, pour le présenter au Conseil général du mardi 15 décembre 2020 ».

Employé de la déchetterie

« M. Guy Stern, employé responsable de la déchetterie est momentanément en arrêt de travail suite à un accident qui lui a endommagé le talon d'Achille.

Une organisation provisoire du travail a été mise en place en collaboration avec les employés de l'Edilité et en faisant appel, sur demande ponctuelle, à une entreprise du village ».

Stagiaire au sein de l'administration

« Un nouveau visage est apparu au sein de l'administration communale. Il s'agit de Mme Fabienne Etter habitante de notre commune. Mme Etter est titulaire d'un CFC d'employée de commerce et accomplit dans notre administration un stage de formation du 18 mai au 15 novembre.

Nous lui souhaitons de vivre une agréable période chez nous et espérons que cette expérience vécue dans nos services lui sera bénéfique.

Vous pouvez constater que Fabienne est active ce soir au sein du Conseil général, en accomplissant diverses tâches utilitaires en l'absence de notre concierge et je la remercie pour cela ».

CABINET MEDICAL

« Nous sommes toujours dans l'attente de la délivrance du permis de construire pour les travaux de rénovation et de construction qui doivent permettre la transformation de l'ancienne gare TPF en cabinet médical, tenant compte qu'une modification à la façade a été demandée par le Service des Biens culturels qui a nécessité une nouvelle mise à l'enquête.

Les transactions avec les responsables des TPF ont repris leur cours et nous attendons la version définitive du contrat de bail pour signature. Celle-ci est importante et représente une sorte de feu vert pour les TPF afin de faire démarrer les travaux.

Freinées par la situation particulière due à la pandémie, les séances de travail pour préciser la collaboration avec l'HFR quant à la recherche des médecins et au domaine de formation ont enfin pu reprendre en ce début d'automne. A noter que M. Sébastien Ruffieux, secrétaire général au HFR, a rejoint le comité d'administration de la Société anonyme du Cabinet médical ».

MALVERSATIONS DE L'ANCIEN BOURSIER

« L'acte d'accusation est aujourd'hui prononcé. Le dossier n'est donc plus aux mains du Ministère public mais a été transmis au Tribunal pénal économique pour être jugé.

Dans l'attente de ce jugement, le Tribunal des mesures de contrainte a une nouvelle fois prolongé l'incarcération de l'ancien boursier jusqu'au 23 février 2021.

Quant à l'enquête administrative ordonnée par le Préfet de la Sarine, celle-ci n'est pas encore close. La commune n'a pas reçu de nouvelles informations à ce sujet ».

CIG – CONSORTIUM DE LA NOUVELLE ZONE INDUSTRIELLE DU GRAND FRIBOURG

« Nous pouvons aisément affirmer aujourd'hui que le Consortium du CIG a terminé la mission pour laquelle il avait été créé, à savoir : le développement économique de la région du Grand Fribourg et a atteint son objectif. En effet, tous les terrains sont vendus, payés et mis en exploitation.

Le Conseil d'administration a ainsi décidé de proposer la dissolution de l'Association lors de la prochaine assemblée des délégués de l'automne avec une première répartition de la fortune restante, représentant la somme d'environ CHF 15'000'000.00, entre les communes membres (Belfaux, Corminboeuf, Givisiez, Granges-Paccot, Fribourg et Villars-sur-Glâne) et le groupe E (les EEF à l'époque), au prorata de l'apport financier de base. Soit CHF 20'000.00 pour la commune de Belfaux, ce qui représente environ 4.35%. Je vous laisse le soin de découvrir le montant, magnifique embellie dans le ciel sombre de nos finances ».

A noter encore :

- Que le CIG, estime qu'il aurait été regrettable de ne pas laisser dans les annales cantonales une trace écrite, de cette grande histoire du développement économique de toute une région, qui a perduré durant 50 ans et qui a apporté les résultats que nous connaissons. Un livre a été imaginé et réalisé en collaboration avec la Société d'histoire du canton de Fribourg, écrit par les frères Jean et Gérard Steinauer. Ouvrage que nous nous faisons un plaisir de vous offrir.*
- D'autre part, le CIG a participé à la création artistique d'une exposition permanente intitulée « Le Chemin de travail » mise en place dans les jardins du Manoir de Givisiez, en finançant une œuvre symbolisant les actions du Consortium. Le choix s'est porté sur une œuvre proposée par Jean-Marc Schwaller, artiste belfagien, intitulé « L'envol » et qui rappelle l'histoire d'Icare qui, après s'être brûlé les ailes en volant trop près du soleil, tente par tous les moyens de retrouver son élan. Elle est donc visible dans les jardins du Manoir de Givisiez ».*

AGGLOMERATION

« L'agglomération de Fribourg va mettre en consultation publique son plan d'aménagement de 4^{ème} génération selon le calendrier suivant :

- Du 9 octobre au 8 décembre consultation publique*
- Pendant cette durée, toute personne ou instance concernée peut transmettre ses remarques*
- Le 15 octobre aura lieu une séance d'informations ouverte aux communes et à tout public*
- En mars, adoption du projet du PA4 par le Conseil d'Agglomération*
- D'avril à juin, examen final par le canton*
- En août, approbation par le Conseil d'Etat*
- Et enfin, en septembre, transmission à la Confédération*

Ce PA4 s'inscrit en grande partie dans la continuité des PA précédents, traitant des domaines d'Urbanisation, de Mobilité et de Nature et Paysage. L'Agglomération a développé son projet en impliquant aussi les communes et régions voisines. Une coordination a été assurée tout au long du projet avec les autorités cantonales. L'organisation de divers ateliers a permis de fournir des moments clés d'information et de concertation. Il est constitué d'un rapport et d'un catalogue de me-

tures. A noter que les projets d'Agglomération sont révisés tous les 4 ans et permettent de recevoir un important soutien financier fédéral en vue de réaliser des infrastructures indispensables.

Belfaux a suivi de près ce projet et y a participé activement par l'implication de plusieurs conseillers communaux et employés de l'administration, technique et secrétariat. Dans les grandes lignes, les fiches de mesure traitent de la porte d'entrée du village côté Grolley, du réaménagement de la route de Lossy, d'un valtraloc de part et d'autre du carrefour du centre, de la transagglomération reliant Givisiez et Belfaux, de la revitalisation du secteur de la Sonnaz et création de sentiers pédestres.

Je vous encourage à consulter les documents sur le site de l'Agglomération ainsi qu'à participer à la séance publique d'informations ».

M. Marc Lüthi, Vice-Syndic, prend la parole :

BATIMENTS DE LA PETITE ENFANCE

« Vous avez remarqué que les immeubles sont sous toit, que les façades sont terminées et que les fenêtres sont posées.

A l'intérieur, les chapes sont coulées, les travaux concernant les installations électriques et la ventilation sont à bout touchant et les travaux de chauffage sont terminés.

Le Conseil communal a pu attribuer, ceci en procédure de marché publique, sur invitation, les travaux concernant les chapes et les carrelages à une entreprise belfagienne. Il en est de même en ce qui concerne les travaux de peinture et d'autres travaux pourraient suivre la même voie.

Vous avez également remarqué la fin des travaux des gradins qui donnent une image fantastique de trait d'union entre les bâtiments.

A relever que le 95% du montant des travaux attribués à ce jour l'a été à des entreprises fribourgeoises.

Une étude est actuellement en cours afin de réaliser la jonction informatique entre les anciens et nouveaux bâtiments ainsi que pour mettre à jour les installations informatiques existantes. On a tous remarqué l'importance d'un système informatique performant durant cette pandémie.

Une autre étude est également en cours afin de résoudre les problèmes de circulation et de stationnement au chemin des écoliers et qui touche également le dicastère de mon collègue Litzistorf.

La place entre la halle de sports et la salle communale va être refaite, ceci étant prévu dans le budget des nouvelles constructions. Cependant, il est absolument nécessaire de procéder au changement de l'étanchéité de ladite place datant de presque quarante ans qui laisse apparaître l'usure du temps.

Concernant les trois derniers points absolument nécessaires, le Conseil communal reviendra vers vous à la séance du budget afin de solliciter l'octroi des moyens financiers pour procéder à leur réalisation.

Vous aurez naturellement le plaisir de constater par vous-même l'avancée des travaux ainsi que la qualité de l'ouvrage lors de la visite prévue en novembre ».

Mme Linda Giunta Corbino, Conseillère communale, prend la parole :

DECHETTERIE – GESTION DES ENCOMBRANTS

« La commune de Belfaux est tout à fait consciente que le système proposé n'est pas encore la solution idéale et que des améliorations devront être effectuées. Par contre, de revenir immédiatement à l'ancien système ne permettra pas de faire un bilan de la mesure (tonnage, transport, retour de la population,...). Suite à ces différents arguments, le Conseil communal a décidé de prolonger la mesure au minimum jusqu'au mois d'octobre 2020 afin de pouvoir faire un bilan. Une étude a été mandatée et nous aurons les conclusions en fin d'année 2020 ».

M. Velko Stockel, Conseiller communal, prend la parole :

CARTES JOURNALIERES CFF

« La succursale Romontours de Belfaux se voit dans l'obligation de cesser son activité.

L'agence de voyages était mandatée par la Commune pour la vente des cartes journalières CFF. A partir du 1er octobre 2020 et jusqu'à la fin de l'année, l'administration communale se chargera de la vente de ces cartes avec le même fonctionnement que l'agence de voyages avait mis en place.

Pour la réservation, le retrait et le paiement des cartes journalières, il sera nécessaire de prendre contact par téléphone ou de passer directement à l'administration communale durant les heures d'ouverture du bureau.

Pour toutes autres informations, vous avez la possibilité de consulter le site Internet communal.

Pour l'année 2021, le Conseil communal est occupé à l'analyse de la situation afin de trouver une solution quant à la gestion et à la vente des cartes journalières ».

Mme **Chantal Barras**, Conseillère communale, prend la parole :

PETITE ENFANCE

« Toutes nos structures, crèche, accueil extrascolaire et école maternelle suivent scrupuleusement les directives de l'OFSP et le dernier plan de protection mis en place par le Département de la Santé et des affaires sociales pour éviter et lutter contre la propagation du COVID19. Les mesures d'hygiène sont primordiales afin d'éviter toute mise en quarantaine d'une de nos structures.

Chaque structure a subi un contrôle inopiné du Service de l'Enfance et de la jeunesse. Les résultats ont été très satisfaisants ».

FINANCES

« Le groupe de travail MCH2 s'est réuni à 3 reprises depuis juin dernier. M. René Andrey a rejoint le groupe en tant que nouveau responsable du dicastère des finances. Actuellement, nous avons travaillé sur l'élaboration du règlement des finances et avancé les travaux liés à la mise en place du contrôle de système interne ».

La Présidente remercie le Conseil communal pour toutes ces informations.

Elle donne la parole à M. **Jean-Paul Meyer** du Mouvement Arc-en-Ciel :

« Suite à ces informations du législatif et de l'exécutif, j'aimerais faire une remarque.

Sans vouloir faire un reproche au Bureau ou au Conseil communal, il est regrettable que nous ne puissions disposer de plus d'informations officielles concernant les détournements effectués par l'ancien boursier communal.

Nous avons appris par le journal La Liberté du 3 septembre que l'enquête pénale du Ministère public est close et que le prévenu est renvoyé devant le Tribunal pénal économique. Dans ce même article, il est fait mention d'un communiqué du Conseil communal. Je n'ai par contre pas trouvé ce communiqué sur le site de la commune. A qui ce communiqué a-t-il été envoyé ?

Officiellement, la population de Belfaux n'a plus eu d'information depuis le début décembre 2019 au sujet de cette malversation importante et qui laisse la place à beaucoup d'interprétations, dont certaines apparemment farfelues. Lors de la dernière information du début décembre 2019, il a été affirmé avec beaucoup de conviction par le préfet que toute la lumière sera faite et que nous serons orientés sur toute cette affaire qui touche toute la population belfagienne. Une information transparente est nécessaire à court terme pour ne pas laisser pourrir la situation.

Ce manque d'information officielle est aussi à mettre en relation avec le fait que le Conseil communal nous demande aujourd'hui d'approuver les comptes 2019 et de donner décharge au Conseil communal. Il est difficile de procéder à cette opération quand nous ignorons les détails de cette affaire de détournement ».

La Présidente lui répond qu'elle a contacté le Préfet à ce sujet et qu'elle n'a pas obtenu de nouvelles informations. En effet, M. le Préfet lui a précisé que l'enquête administrative ne sera pas clause avant plusieurs mois. Mme la Présidente précise également que le bureau a insisté auprès du Conseil communal afin que des informations soient données.

Mme **Rose-Marie Probst** informe que c'est M. Charly Veuthey, membre de la cellule d'accompagnement qui est en charge de la communication. Elle insiste sur le fait que, comme le

Conseil général et la population, le Conseil communal désire faire toute la lumière sur cette affaire mais qu'il n'est pas maître de ce dossier.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

3. Fusion du Grand-Fribourg : point sur l'avancement des travaux

La Présidente donne la parole à Mme **Muriel Frésard**, Conseillère communale et déléguée à l'Assemblée constitutive pour les informations suivantes :

« Je n'ai pas beaucoup de nouvelles informations depuis le dernier conseil général. Le processus suit son cours. On doit réactualiser la documentation et la communication qui étaient prêtes pour le vote consultatif prévu le 17 mai 2020 et qui a été annulé ».

La Présidente ouvre la discussion.

M. **Jean-Pierre Frésard** demande si l'entrée en vigueur des communes fusionnées pourrait être effective au plus tôt au 1^{er} janvier 2023. Il se demande si ce calendrier est réaliste.

Mme **Muriel Frésard** lui répond que tout est mis en œuvre afin que ce délai soit respecté.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

4. a) Election d'un-e scrutateur-trice en remplacement de M. Dominique Stohr qui a été élu vice-président le 07.07.2020

La Présidente donne la parole à M. **Roland Schmutz** du groupe Arc-en-Ciel pour la présentation de M. Jean-Paul Meyer.

« Au nom du Mouvement Arc-en-ciel, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de M. Jean-Paul Meyer pour la fonction de scrutateur du Conseil général.

Jean-Paul Meyer a 73 ans il est marié et père de 2 enfants qui sont eux-mêmes parents. De formation ingénieur EPFZ avec brevet de géomètre, il est aujourd'hui retraité.

Depuis son arrivée à Belfaux en 1974, il s'est beaucoup investi pour la commune, d'une part en s'impliquant dans diverses sociétés sportives et d'autre part en tant que membre très actif de Commissions communales, notamment celle de l'aménagement. Jean-Paul Meyer est membre du Conseil général depuis sa constitution en 2001 et qu'il a déjà présidé 2 fois, en 2003 et 2016. Tous ceux qui le connaissent savent qu'il assumera cette tâche avec compétence et sérieux.

Le Mouvement Arc-en-Ciel demande aux membres du Conseil général de faire confiance à M. Jean-Paul Meyer et de soutenir sa candidature ».

Etant donné que le nombre de candidates ou candidats est égal au nombre de sièges, M. Jean-Paul Meyer est élu tacitement à la fonction de scrutateur.

b) Si nécessaire, élection d'un scrutateur suppléant

Cette élection étant caduque, ce point n'a pas à être traité.

5. Comptes 2019

Mme la Présidente donne la parole à M. **Markus Jungo**, Président de la fiduciaire Core, expert-comptable diplômé :

« Notre mandat s'est déroulé en 4 étapes :

1) Analyse préliminaire

Nous avons été contactés par l'administration communale en juillet 2019 afin d'effectuer des contrôles relatifs à la bonne gestion de la comptabilité communale.

Premier mandat : Mandat initial

Pendant la préparation de cette analyse préliminaire, nous avons été contactés par l'administration communale pour attirer notre attention sur des prélèvements en espèces à caractère douteux. Cela a orienté nos recherches.

Caractéristiques de ce premier mandat :

- 1) *Porte sur les exercices 2009 à 2019*
- 2) *200h de travail*
- 3) *Rapport de 68 pages dont 49 pages d'annexes*
- 4) *Constatations de détournements de fonds*

Second mandat : Mandat complémentaire

À la suite des constatations du mandat initial, vous avez souhaité élargir l'étendue de ces analyses avec un mandat complémentaire dans le but de:

- 1) *analyser des périodes antérieures : 2001 à 2009*
- 2) *effectuer certaines analyses complémentaires, notamment sur les autres banques*

Caractéristiques de ce second mandat :

- 1) *Porte sur les exercices 2001 à 2008*
- 2) *180h de travail*
- 3) *Rapport de 107 pages dont 73 pages d'annexes*
- 4) *Constatations de détournements de fonds antérieurs à 2009*

Troisième et dernier mandat

Le but de ce dernier mandat était d'analyser des documents qui n'avaient pas pu être remis à temps dans le cadre du mandat complémentaire (principalement des relevés bancaires).

Caractéristiques:

- 1) *Rapport de 11 pages*
- 2) *50h de travail*
- 3) *Pas de détournements additionnels détectés*

Expertise et résultats

L'ex-boursier bénéficie de la présomption d'innocence.

Dans le cadre de nos mandats, nous avons analysé une quantité importante de registres comptables et pièces justificatives sur une période de 19 exercices (de 2001 à 2019). Les analyses effectuées représentent environ 420 heures de travail et ont fait l'objet de 3 rapports successifs.

Cette analyse a consisté principalement a :

- 1) *identifier tous les prélèvements en espèces sur la base des relevés bancaires de tous les instituts bancaires avec lesquels la commune a travaillé durant la période*
- 2) *comprendre la nature des prélèvements en étudiant les registres comptables et identifier les détournements de fonds*
- 3) *expliquer les méthodes utilisées pour détourner les fonds, nous parlons dans nos rapports de 4 artifices*

a. Artifice 1 : comptabilisation d'acomptes virtuels à la paroisse

- i. *CHF 5.1mio détournés*
- ii. *entre 2013 et 2019*
- iii. *Création de débiteurs fictifs*

b. Artifice 2 : comptabilisation de factures à double

- i. *CHF 474'000.00 détournés*
- ii. *entre 2007 et 2016*
- iii. *Comptabilisation de charges et de dépenses d'investissement fictives*

c. Artifice 3 : comptabilisation des décomptes de solde pour les pompiers à double

- i. Entre 2007 et 2015
- ii. CHF 151'000.00 détournés
- iii. Comptabilisation de charges à double

d. Artifice 4 : retraits en espèces non comptabilisés et maquillés dans la comptabilité

- i. Entre 2004 et 2006
- ii. CHF 176'000.00 détournés
- iii. Création de débiteurs fictifs

De 2004 à 2019, le total des détournements de fonds identifiés est de CHF 5.9mio sans prendre en considération les intérêts moratoires.

Conséquences sur les comptes 2019

M. Jungo invite le Conseil général à se référer à la page 5 du livret des comptes :

Résultat fonctionnel hors éléments exceptionnels (perte)
(budget **298'907**) : **-311'188**

En raison de cette situation particulière, les écritures exceptionnelles suivantes ont été établies. Elles se retrouvent en première page des comptes de fonctionnement 2019 :

- 1) Charges de la cellule d'accompagnement (membres de la cellule, fiduciaire et avocats) -206'856
 - 2) Corrections des postes débiteurs selon la comptabilité auxiliaire débiteurs *la réconciliation des débiteurs de la comptabilité générale avec la comptabilité auxiliaire des débiteurs. Ces deux comptabilités ne correspondaient pas au 31.12.2018. Il s'agit d'une charge extraordinaire.* -7'552'115
 - 3) Montant dérobé 5'900'361
 - 4) En raison des manquements de l'ancien boursier, un montant supplémentaire a été attribué à la provision pour pertes sur débiteurs douteux. *Il s'agit d'une charge extraordinaire. Elle est due à l'appréciation et l'évaluation des débiteurs. Les impôts jusqu'à 2013 ont été provisionnés à 100%. Les impôts de 2014 à 2017 ont été provisionnés à 50%. Tous les autres débiteurs ont été provisionnés à 20%.* -1'477'102
 - 5) En raison de l'importance du montant détourné, une provision supplémentaire a été constituée : *il s'agit de l'addition du montant dérobé, des intérêts moratoires de la somme dérobée et d'un montant récupéré en 2019 :* -6'047'150
 - 6) Les intérêts sur le montant dérobé ont été définis. Ils représentent un revenu de : 148'283.
- Sous-total (perte) : **-9'234'579**

Durant les exercices précédents, aucun actif transitoire relatif aux revenus des impôts de l'année en cours n'a été comptabilisé. Les principes comptables usuels requièrent cependant une délimitation périodique des revenus.

Dès lors, un changement de méthode comptable a été effectué durant l'exercice 2019 et a pour conséquence d'augmenter exceptionnellement les revenus de CHF 7 mios par la comptabilisation d'un actif transitoire du même montant.

Cette opération comptable ne peut s'établir qu'une seule fois dans

l'existence d'une commune.

Toutes les actions entreprises dans le cadre de la réorganisation du service comptable l'ont été dans un esprit de transparence et dans la volonté de gérer les comptes communaux en conformité avec les principes comptables actuels. Ce changement de méthode est dès lors jugé approprié.

Impôts 2019 sur les personnes physiques :

6'500'000

Impôts 2019 sur les personnes morales :

500'000

Résultat 2019 (perte) :

-2'545'767

La Présidente remercie M. Markus Jungo pour toutes ces informations et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

a) Présentations générales des comptes

La Présidente donne la parole à Mme **Chantal Barras**, Conseillère communale :

« M. René Andrey a pris la tête du dicastère des finances en date du 08.09.2020. Comme j'ai assuré la suppléance du dicastère des finances depuis le mois de mars suite au départ de Madame Jacqueline Gury Racine, nous avons pris la décision, d'un commun accord, que je présente ce soir les comptes 2019.

Le 8 septembre dernier, les conseillers communaux ont rencontré, à tour de rôle, la Commission financière afin de donner des explications détaillées de chaque dicastère.

Résultat

Le compte de fonctionnement 2019 présente un déficit de CHF 311'187.90 après des amortissements ordinaires de CHF 640'489.00 et hors éléments exceptionnels liés à l'affaire de notre ancien boursier.

Le compte de fonctionnement 2019 boucle avec un déficit final de CHF 2'545'767.15 dû notamment aux écritures exceptionnelles suivantes qui vous ont été expliquées en détail par M. Markus Jungo.

- **Montant lié à l'affaire de notre ancien boursier : CHF 9'234.579.25, dont le détail vous a été expliqué par M. Jungo**
- Montant de la cellule d'accompagnement CHF 206'856.80
- Montant détourné par l'ancien boursier CHF 5'900'361.00
- Correction au bilan des postes débiteurs CHF 7'552'114.76
- Augmentation de la provision pour débiteurs douteux de CHF 1'477'102
- Création d'une perte sur débiteur PW de CHF 6'047'150.30
- Intérêts sur le montant dérobé, calculé par CORE de CHF 148'283.00
- **Création de l'actif transitoire relatif aux revenus des impôts de l'année en cours de CHF 7'000'000.00, dont CHF 6'500'000.00 relatifs aux personnes physiques et CHF 500'000.00 relatif aux personnes morales**

Finances

Le chapitre impôt enregistre une augmentation de 1,90% par rapport aux comptes 2018.

Evolution des charges

Les charges qui lient la commune au Canton et aux associations de communes ont diminué de 3.19%. Cette diminution est notamment liée à la baisse de la population légale.

Répartition des charges

Administration :	12,62%
Ordre public :	1.15%
Enseignement et formation	42.72%
Culture et loisirs	3.81%

Santé	11.79%
Social	17.50%
Transports et communications	8.19%
Aménagements	1.75%
Economie	0.47%

Investissements

Le compte d'investissement boucle avec un total de charges de CHF 3'081'475.70 et de revenus pour CHF 232'647.50, soit un résultat négatif de CHF 2'848'825.20.

Dettes

La dette passe de CHF 8'785'442.74 au 31.12.2018 à CHF 12'330'263.34 au 31.12.2019. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des provisions.

Dettes par habitant

La dette par habitant s'élève à CHF 3'755.80.

Mme la Présidente ouvre la discussion concernant la présentation générale des comptes.

La parole n'est pas demandée.

b) Rapport de l'organe de révision des comptes

Mme la Présidente donne la parole à Mme Catherine Beaud réviseure de la fiduciaire BDO pour la lecture de son rapport :

Rapport de l'organe de révision
au Conseil communal et à la Commission financière de la

Commune de Belfaux

En notre qualité d'organe de révision et selon les art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo), nous avons effectué l'audit des comptes annuels (bilan, compte de fonctionnement et compte des investissements) de la Commune de Belfaux pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Le contrôle ordinaire des indications de l'exercice précédent a été effectué par un autre organe de révision. Dans son rapport du 20 mai 2019, celui-ci a exprimé une opinion non modifiée.

Responsabilité du Conseil communal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales de l'art. 95 de la loi sur les communes (LCo) incombe au Conseil communal. Le Conseil communal est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes communaux. Nous avons effectué notre audit conformément aux art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo). Nous avons appliqué le principe selon lequel il faut planifier et réaliser l'audit de sorte à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes communaux. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes communaux puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes communaux dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes communaux annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019, sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

Rapport sur d'autres dispositions légales

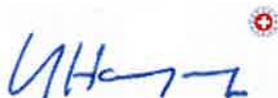
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de qualifications et d'indépendance conformément aux art. 98d et 98e de la loi sur les communes (LCo) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Nous attirons votre attention sur le fait que la commune se trouve en situation de découvert au bilan à hauteur de CHF 1'982'978.10. Des mesures d'assainissement immédiates doivent être prises afin de remédier à cette situation.

Fribourg, le 31 août 2020

BDO SA



Yvan Haymoz
Expert réviseur agréé
Réviseur responsable



Lucien Jordan
Expert réviseur agréé

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.

Mme la Présidente donne la parole à M. **Olivier Frein**, réviseur de la fiduciaire BDO :

« L'objectif de notre audit est de fournir une appréciation et indiquer si la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux principes de la comptabilité publique fixés par le Conseil d'Etat.

Nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019. Notre rapport regroupe les constatations sur la période comptable contrôlée, conformément à l'article 98e de la Loi sur les Communes.

La nature et l'étendue des travaux d'audit ont été définies conformément aux prescriptions de l'article 60c du Règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes. Ces directives spécifient qu'un audit doit être planifié et réalisé de manière à déceler avec une assurance raisonnable toute anomalie significative dans les états financiers. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages.

En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Notre approche d'audit a été effectuée selon les recommandations de la branche.

Il ressort de nos contrôles que les comptes annuels ne recèlent aucune anomalie significative.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2019 tout en attirant votre attention sur le fait que la commune se trouve en situation de découvert au bilan à hauteur de CHF 1'982'978.10. Des mesures d'assainissement immédiates doivent être prises afin de remédier à cette situation ».

La Présidente ouvre la discussion.

Elle donne la parole à Mme **Anne de Steiger** qui demande des précisions quant aux mesures d'assainissement concernant le découvert.

M. **Olivier Frein** lui répond que la commune doit prendre les mesures adéquates afin de remédier au découvert au bilan. Dans le futur, les produits devront couvrir le déficit du bilan.

Mme **Solange Berset** demande des informations concernant l'artifice financier. Elle se pose des questions au sujet de l'avenir. M. **Markus Jungo** lui répond qu'il ne s'agit pas d'un artifice. Les artifices financiers concernent les 4 méthodes que l'ancien boursier a appliquées. Les 7 mio concernent des écritures relatives à cette nouvelle méthode de comptabilisation. Elles ne peuvent être comptabilisées qu'une seule fois dans l'existence d'une commune. Cela aurait dû être fait depuis longtemps.

Mme Anne de Steiger et Mme Solange Berset sont satisfaites des réponses.

La parole n'est plus demandée.

c) Rapport de la Commission financière

Mme la Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr** pour la lecture du rapport concernant les comptes de fonctionnement et d'investissements de la commune de Belfaux.

« *Préambule*

La loi sur les communes impose la vérification des comptes par un organe de révision externe, la Commission financière se réservant celle des décomptes d'investissements et le contrôle des conditions du taux des emprunts.

L'organe de révision a présenté son rapport au Conseil communal le 3 septembre 2020. Une délégation de la Commission financière a obtenu des explications concernant la vérification des comptes lors de cette présentation.

La Commission financière a pris connaissance des comptes de fonctionnement et d'investissements et des détails figurant dans les différents chapitres. Lors de sa séance du 8 septembre 2020, la Commission financière a reçu des explications de chaque Conseiller communal, de M. Bertrand Guillaume, responsable technique, ainsi que du boursier communal, M. Dominique Chassot. Elle les remercie pour l'important travail de préparation effectué et pour les réponses apportées aux questions.

En ce qui concerne les divers emprunts souscrits par la Commune de Belfaux, la Commission financière n'a pas à s'exprimer présentement sur leur renouvellement. En effet, l'emprunt de CHF 3'500'00.00 a été renouvelé le 15 décembre 2019 pour une période de 9 années (auprès de la BCF avec un taux d'intérêts de 0.55%), l'emprunt de CHF 2'000'00.00 a été souscrit le 4 septembre 2013 pour une période de 10 années (auprès de la SUVA avec un taux d'intérêts de

1.98%) et l'emprunt de CHF 10'000'00.00 (crédit de construction pour le bâtiment de la Petite Enfance) a été souscrit le 10 décembre 2018 pour une période de 10 années (auprès de la BCF avec un taux d'intérêts de 0.83%).

Comptes de fonctionnement

Le budget de fonctionnement de la Commune de Belfaux prévoyait un résultat négatif de CHF 298'907.00. Les comptes de fonctionnement laissent apparaître un déficit (hors éléments exceptionnels) de -CHF 311'187.90 en tenant compte d'amortissements obligatoires de CHF 640'489.00.

Compte tenu des charges exceptionnelles liées à l'affaire de l'ancien boursier communal, ainsi qu'à un changement de méthode comptable, la perte pour l'exercice 2019 s'élève tout de même à -CHF 2'545'767.15.

État de la dette

La dette de la Commune de Belfaux au 31 décembre est de CHF 12'330'263.34, en augmentation de CHF 3'544'820.60 (soit 40.3%) par rapport à l'exercice précédent. La dette par habitant s'établit ainsi à CHF 3'755.80, en augmentation de CHF 1'123.85 (soit 42.7%) par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation de la dette est principalement due à l'augmentation massive des provisions (+ CHF 7'524'251.69), laquelle n'est que partiellement compensée par une baisse de la dette à court terme (- CHF 1'801'109.65).

Remarques

La Commission financière constate que les comptes 2019 ont été sujet à de grosses corrections et nettoyages comptables (imputations, provisions, corrections de passifs et actifs transitoires) dues à la mauvaise gestion de notre ancien boursier. Il s'agit là d'un énorme travail effectué par toute l'administration communale, la cellule d'accompagnement, les fiduciaires CORE et BDO, ainsi que du nouveau boursier M. Chassot, que nous tenons à remercier vivement.

La Commission financière constate également que le 100% des montants dérobés connus a été provisionné, ainsi que tous les montants liés aux manquements de l'ancien boursier.

Les tenants et aboutissants du jugement permettront de déterminer quels montants pourront être recouverts. Il est correct au 31 décembre 2019, de ne pas tenir compte d'éventuelles récupérations.

Conclusion

La Commission financière, ayant pris connaissance du rapport de l'organe de révision, le préavise favorablement (art. 97 al. 1 let. cbis LCo) et propose au Conseil général d'approuver les comptes pour l'année .

Pour la Commission financière, Roger Descloux, Président, Anne de Steiger, secrétaire ».

La Présidente ouvre la discussion.

M. Jean-Pierre Frésard prend la parole au nom du groupe PS-PCS Ouverture :

« Le groupe PS-PCS Ouverture remercie le Conseil communal pour la présentation de cet exercice comptable et notamment le caissier pour son travail considérable suite aux exigences posées en juin par l'organe de révision.

Evidemment les résultats sont inquiétants, mais pour autant que nous puissions en juger suite aux rapports qui nous ont été fournis, ces comptes sont justes et représentent une base claire pour l'établissement de la comptabilité à venir.

Le groupe PS-PCS Ouverture propose, malgré une certaine appréhension liée aux événements récents, d'accepter les comptes 2019 et d'en donner décharge au caissier et à l'administration communale.

Il faut relever que l'écriture exceptionnelle d'environ 7,5 millions est une opération comptable qui permet à la Commune de poursuivre sa route. Ce mode opératoire présente aussi des risques et surtout n'apporte aucune valeur en espèce dans la caisse communale.

Nous nous permettons d'insister sur le fait qu'une maîtrise très rigoureuse des charges doit être dès maintenant, une préoccupation constante de tous les acteurs de notre commune. Nous

sommes dans une période où chacun devra consentir à certains sacrifices, quelle que soit sa charge ou sa fonction ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

d) Compte de fonctionnement

La Présidente donne la parole à Mme **Chantal Barras**. Chaque chapitre est présenté sous forme de graphique, certaines explications ont été données dans le livret des comptes en possession des conseillers généraux.

La Présidente ouvre la discussion après chaque chapitre. Cette présentation détaillée n'amène à aucune question.

Mme la Présidente remercie Mme Chantal Barras pour cette présentation et clôt la discussion sur le compte de fonctionnement pour passer au compte des investissements.

e) Compte des investissements

La Présidente donne la parole à Mme Chantal Barras informe que le rapport des investissements se trouve à page 34 du fascicule des comptes.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. **Jean-Pierre Frésard** demande si le montant indiqué de CHF 2'561'349.85 au poste « enseignement et formation » concerne l'investissement du bâtiment de la Petite enfance. Mme Chantal Barras lui répond dans l'affirmative.

M. **David Erard** s'adresse aux fiduciaires et demande des informations concernant la méthode de comptabilisation des actifs transitoires sur les impôts de l'année en cours. Est-ce que cette méthode est appliquée dans les communes du Grand Fribourg ou est-ce que Belfaux est une exception ? M. **Jungo** lui répond que cette méthode est appliquée dans toutes les communes fribourgeoises.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion.

f) Approbation des comptes de fonctionnement et d'investissements et décharge au Conseil communal

La parole n'étant pas demandée, la Présidente demande aux membres du Conseil général de se prononcer sur les comptes de fonctionnement et d'investissement 2019 par main levée.

Les comptes 2019 sont approuvés par 26 oui et 2 abstentions.

6. Plan financier de la période 2020 - 2024

La Présidente donne la parole à Mme **Chantal Barras**.

« En décembre dernier, Madame Jacqueline Gury Racine vous avait annoncé que le plan financier 2020-2024 serait présenté en même temps que les comptes 2019. Le conseil communal, sur conseil de la cellule d'accompagnement, souhaitait pouvoir présenter un plan financier en ayant la connaissance du résultat 2019.

Le plan financier qui vous a été remis a été arrêté le 7 avril 2020, en même temps que la première version des comptes 2019 qui a été transmise à la fiduciaire BDO pour révision. Suite à cette première révision, la fiduciaire BDO a demandé au Conseil communal de procéder à des vérifications supplémentaires et à augmenter certaines provisions. Ces modifications ont eu un réel impact sur le résultat des comptes 2019.

Le plan financier 2021-2025 sera présenté en décembre prochain, en même temps que le budget 2021. De ce fait, nous avons pris l'option de ne pas modifier notre plan financier 2020-2024 trois mois avant la remise du prochain plan financier.

Pour la réalisation du plan financier 2021-2025, le Conseil communal tiendra compte du résultat 2019, de la situation financière difficile que la commune connaît aujourd'hui, de l'entrée en vigueur de MCH2, ainsi que des impacts de la crise sanitaire qui a touché notre pays cette année.

De ce fait, vu la situation actuelle, nous vous demandons de considérer que ce plan financier est à prendre plutôt comme un exercice qu'on pourrait qualifier « d'en blanc » même s'il a toute sa valeur. Le prochain plan financier qui vous sera présenté en décembre sera rigoureusement analysé et subira bien évidemment certaines modifications, notamment au niveau des investissements ».

Mme la Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr** pour le préavis de la Commission financière sur le plan financier 2020 - 2024.

« La Commission financière a pris connaissance du plan financier mis à jour pour une nouvelle période de 5 ans sur la base des comptes 2019, du budget 2020 et des informations actualisées concernant les investissements projetés.

Plusieurs éléments seront susceptibles de modifier la planification des prochaines années (notamment l'entrée en vigueur de MCH2 et/ou la fusion du grand Fribourg), sans compter le budget 2020 qui pourrait être fortement impacté par le phénomène COVID-19. De plus, il est indispensable de tenir compte des montants détournés qui ont eu et auront un impact direct sur la trésorerie de la commune et les charges y relatives.

Par conséquent, la Commission financière recommande au Conseil communal de revoir ce plan financier, qui pourrait être considéré comme un plan financier de beau temps, en menant une réflexion sur l'évolution des revenus, des charges et des investissements avant de les proposer.

Pour la Commission financière, Roger Descloux, Président, Anne de Steiger, secrétaire ».

Elle donne la parole à M. **Jean-Marc Morand**, membre de la cellule d'accompagnement.

Il revient sur la situation des comptes 2019 et de la perte reportée de CHF 2'545'767.00 à laquelle il y aura lieu d'ajouter le probable déficit des comptes 2020. Cette situation fait que l'établissement du budget 2021 sera un exercice très difficile. De plus, l'introduction du nouveau plan comptable MCH2 oblige l'amortissement des pertes reportées sur 5 ans. Ce nouveau plan comptable exige également la revalorisation du patrimoine financier ce qui devrait permettre de prendre en charge une partie des pertes reportées des exercices précédents.

Concernant la planification financière 2021-2025, elle fera l'objet d'une très grande attention. M. Morand précise que le plan financier 2020-2024 n'a pas l'importance de celui qui sera présenté en décembre 2020.

Mme la Présidente ouvre la discussion générale.

M. **Jean-Pierre Frésard** prend la parole au nom du groupe PS-PCS Ouverture :

« Les remarques du groupe PS-PCS Ouverture vont dans le sens de ce qui vient d'être dit par Mme Barras. Ses propos nous rassurent.

Au chapitre des investissements un ordre des priorités doit être clairement établi entre ceux qui sont urgents et indispensables, puis nécessaires, à définir dans la durée et enfin ceux qui sont souhaitables et dont certains ne seront peut-être pas réalisés.

Parallèlement à cela, nous devons contracter des emprunts sur la base d'une capacité d'endettement connue et définie. Leur montant doit être estimé ainsi que leur charge annuelle au compte de résultats.

Nous posons juste une question concernant l'inscription du montant de CHF 500'000.00 sous la rubrique « gestion automatisée des clés ». Nous avons supposé qu'il devait s'agir d'une erreur ».

Mme **Chantal Barras** lui répond qu'il s'agit d'une erreur et prend la parole :

« Il me reste à remercier M. Dominique Chassot pour tout le travail effectué afin que les comptes 2019 puissent vous être présentés ce soir, M. Wolfer et tout le personnel de l'administration communale pour leur précieuse collaboration. Je remercie également tous les intervenants externes, notamment M. Morand, M. Jungo, M. Frein et Mme Beaud, la Cellule d'accompagnement et mes collègues du conseil ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

7. Décompte intermédiaire du crédit d'investissement du PAL et demande de crédit complémentaire (message no 84)

Le Conseil communal n'a pas de complément d'information à apporter à ce sujet, M. Velko Stockel se tient à disposition pour toute question.

Mme la Présidente ouvre la discussion générale.

Mme **Marianne Aebischer** prend la parole au nom du groupe BDC-Belfaux Futuro :

« Au sujet du message no 84, deux questions se posent d'emblée :

- pourquoi avoir attendu si longtemps pour réagir et demander un crédit complémentaire?
- Comment les factures, pour un montant total de CHF 245'342.20, ont-elles pu être payées sans crédit y relatif ?

S'agit-il d'un manque de surveillance, d'un excès de confiance ou d'une lacune du système? Les voyants auraient pourtant dû virer au rouge au moment des premiers dépassements en 2015 (plus de CHF 46'000.00).

Cette demande de crédit complémentaire met le Conseil général devant une obligation de l'accepter. En effet, les factures sont déjà payées et un refus bloquerait le projet qui est presque à bout touchant, à moins que les instances cantonales ou fédérales ne viennent encore y mettre des restrictions ou des conditions supplémentaires.

Le groupe BDC-Belfaux Futuro recommande d'accepter cette demande de crédit complémentaire en espérant qu'il n'y ait pas d'autres dossiers similaires dans les placards de la Commune ».

M. **Didier Pauchard** prend la parole au nom du Mouvement Arc-en-Ciel :

« Dans le plan financier que nous venons de voir, la dette communale est de 28 mio à la fin 2024, soit passé 10 de plus que la dette prévue à la fin 2020. Il est par conséquent urgent de freiner les investissements puisque c'est quasiment le seul point sur lequel nous pouvons agir pour assainir nos finances. Nous devons entrer dans une période de vaches maigres et ne plus viser l'idéal mais seulement le strictement indispensable. C'est une période certes difficile mais des mesures doivent être prises.

Concernant le point 7 de l'ordre du jour que nous traitons actuellement nous notons que le Conseil communal, dans son message n° 84, formule une demande de crédit complémentaire relatif au décompte intermédiaire du crédit d'investissement du PAL. A notre sens, cette demande de crédit supplémentaire met le Conseil général devant le fait accompli.

En effet, le Conseil général se voit contraint d'avaliser une demande devant couvrir des frais déjà engagés par la commune. Ainsi notre mouvement propose à l'avenir au Conseil communal d'anticiper ces demandes de crédit afin que les travaux du PAL puissent être financés de manière transparente et non pas, comme dans ce cas, de manière rétroactive. Par contre, il nous semble peu opportun d'exposer le ménage communal à une enquête supplémentaire dans le cas où une telle demande de couverture de frais devait être refusée. C'est pour cette raison que nous voterons, sans aucun enthousiasme, ce crédit, pour éviter aussi de freiner l'avancement du PAL ».

Madame **Solange Berset** prend la parole au nom du groupe PS-PCS Ouverture :

« J'ai pris connaissance de ce message avec stupéfaction. En effet, les montants facturés par le bureau d'urbanisme et les divers autres bureaux sont énormes. Se pose la question de savoir si le bureau en charge de ce PAL, et l'urbaniste ont ou avaient les compétences nécessaires à la bonne conduite de ce dossier. J'espère que toutes les factures ont été contrôlées minutieusement et que les travaux effectués pour les privés ou promoteurs ont vraiment été refacturés; CHF 15'000.00 sur CHF 450'000.00, paraissent vraiment minimes. On sait que les révisions de PAL connaissent souvent des dépassements, mais dans le cas précis, c'est très, trop important ! Certainement que les changements de conseillers communaux n'ont pas favorisé le suivi du dossier. Je rejoins ma collègue, Mme Aebischer, pour les mêmes questions qu'elle a posées. C'est un fait accompli effectivement, mais je ne pense pas que reporter la décision à la séance de décembre va bloquer les travaux puisque ceux-ci sont déjà faits et payés.

Nous venons d'apprendre que notre nouveau caissier M. Chassot a donné sa démission, c'est vraiment regrettable pour la commune, merci à lui pour son travail et les compétences apportées au service de notre commune.

Concernant les points au tractanda no 7, 8, 9, 10, je peux comprendre le bienfondé de la présentation de ces nouveaux investissements.

Toutefois, la Commission financière dit « n'être pas à même de proposer oui ou non au Conseil général d'accepter ces crédits vu le flou financier de la situation actuelle de la commune ». Si je comprends bien cela signifie : nous ne pouvons pas investir car il manque beaucoup d'informations sur le futur financier de la commune.

Je ne comprends pas, dès lors, pourquoi ces investissements ne sont pas prévus lors de la séance du budget 2021 qui sera présenté dans deux mois au Conseil général ? De plus, nous venons aussi de recevoir dans les informations des conseillères et conseillers communaux, que d'autres crédits d'investissements ou d'études seront demandés en décembre.

Pourquoi saucissonner les demandes d'investissements ? Cela n'est pas sérieux eu égard aux informations nombreuses données ce soir par la fiduciaire Core concernant les finances communales.

Il est aussi primordial que des mesures d'assainissement soient prises par le Conseil communal, comme relevé par la fiduciaire tout à l'heure.

Les citoyennes et les citoyens de Belfaux, et le Conseil général doivent être renseignés sur ce qui les attend avant de voter de nouvelles dépenses, ils doivent connaître les mesures et les solutions que le Conseil communal envisage.

Au vu de tous ces éléments, du préavis de la Commission financière, il semble qu'il faut faire une pause. Aussi je demande un temps mort – soit le report en décembre - concernant ces nouveaux investissements. Certains sont nécessaires ou obligatoires, j'en suis bien consciente et tout le monde ici certainement aussi. Cependant, il faut que le Conseil général connaisse tous les investissements nécessaires afin de pouvoir évaluer tous les coûts et pas trois ce soir, peut-être trois ou plus dans deux mois. Les propos de M. Morand ne sont guère réjouissants non plus et confirment que nous devons être plus vigilants avant de dépenser.

Et surtout une vision globale s'impose.

Je demande donc de repousser ces objets à la séance de décembre, avec le budget 2021 et le nouveau plan financier. Il est impératif également que, pour la prochaine séance du Conseil général en décembre, le Conseil communal nous donne les mesures d'assainissement qu'il envisage. Il faut pouvoir saisir l'opportunité de bénéficier encore des compétences de M. Chassot, de M. Morand et de Mme Moret.

Je fais donc la proposition de repousser les points 7, 8, 9 et 10 pour le Conseil général du 15 décembre prochain ».

*Avant de se prononcer sur la demande de Mme Solange Berset, Mme la Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la Commission financière.*

En premier lieu, avant de lire son rapport concernant le message 84, M. Dominique Stohr fait part de quelques remarques d'ordre général :

« La Commission financière a pris connaissance de la liste des nouveaux investissements.

La somme des investissements qui vont être soumis au vote s'élève à CHF 479'000.00. La charge financière liée à ces nouveaux investissements s'élève à CHF 58'390.00 pour la première année et est dégressive les années suivantes.

En fonction de la situation financière de la Commune de Belfaux, les investissements et les charges annuelles liées aux divers projets doivent être jugés et évalués en fonction de leur degré d'utilité. En effet, nous souhaitons attirer l'attention sur le fait que tout futur investissement demandé devra être financé par une augmentation de l'endettement.

D'autre part, il est important qu'une réflexion soit faite afin de déterminer si ces investissements permettraient des recettes et / ou des économies de charges ».

M. **Dominique Stohr** donne lecture du rapport concernant le message 84, décompte intermédiaire du crédit d'investissement du PAL et demande de crédit complémentaire :

« Le décompte intermédiaire du crédit d'investissement du Plan d'Aménagement Local (PAL) montre que les deux crédits votés par le Conseil général en 2007 et 2012 ne couvrent pas les dépenses déjà engagées et les dépenses prévues jusqu'à la fin du projet. C'est pourquoi le Conseil communal sollicite une fois encore un crédit complémentaire.

La charge financière annuelle liée au montant de CHF 300'000.00 s'élève à CHF 33'000.00 pour la première année (soit 10% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

Avec étonnement, nous constatons que les crédits votés initialement pour CHF 150'000.00 ont été largement dépassés.

En l'état, vu le flou financier de la situation actuelle, la Commission financière n'est pas à même de proposer ou non au Conseil général d'accepter le crédit complémentaire demandé de CHF 300'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif.

Pour la Commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire ».

Mme la Présidente suspend la séance durant 10 minutes afin que les membres du Conseil général puissent se prononcer sur le report des points de l'ordre du jour concernant les investissements à la séance du budget prévue le 15 décembre prochain. Les représentants des fiduciaires en profitent pour se retirer.

Après la pause, la Présidente ouvre la discussion concernant la proposition de Mme Solange Berset.

M. **Jean-Paul Meyer** est surpris par cette proposition. Il propose de faire la proposition de renvoi point par point. De cette manière, le Conseil général peut entrer en discussion pour chaque point.

Mme **Solange Berset** prend la parole :

« Cette pause imprévue a eu un effet positif. En effet, j'ai pu échanger avec M. Jungo de la fiduciaire Core et je lui ai demandé quelles mesures devrait prendre la commune pour aller de l'avant avec ces millions qui manquent dans la caisse communale ? Sa réponse : cesser les investissements dans un premier temps. Je vous demande donc d'accepter ma proposition de reporter les investissements lors de la séance du budget 2021 en décembre ».

M. **Roland Schmutz** fait remarquer que, pour la question du PAL, l'argent a déjà été dépensé dès lors, il ne voit pas pour quelle raison ce point devrait être reporté à la séance du mois de décembre.

M. **Jean-Pierre Frésard** prend la parole au nom du groupe PS-PCS Ouverture et informe le Conseil général qu'il soutient la proposition de Mme Solange Berset. Il insiste sur le fait que les investissements, à l'avenir, devront être priorisés. Il comprend la particularité du point concernant le PAL, cependant, la prochaine séance du Conseil général aura lieu dans quelques semaines et ce point pourra alors être traité à ce moment-là.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote du Conseil général la proposition de M. Jean-Paul Meyer de traiter point par point, l'ordre du jour tel que présenté.

Elle rappelle le règlement du Conseil général, Art. 43 al. 5 :

Parmi les autres propositions, la proposition s'éloignant le moins de la proposition initiale est soumise au vote en premier. S'il y a contestation de l'ordre des votes fixé par le président, le Bureau tranche définitivement selon les modalités de l'art. 44 RCG.

Cette proposition est acceptée par 17 oui, 9 non et 2 abstentions.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote le décompte intermédiaire du crédit d'investissements du PAL et la demande de crédit complémentaire.

La demande de crédit complémentaire est acceptée à l'unanimité par 28 voix.

M. **Jean-Pierre Frésard** fait remarquer que la question n'était pas claire et qu'il pensait voter pour un report. Etant donné que l'objet a été soumis au vote, il ne reviendra pas sur la décision.

8. Réfection et assainissement du chemin du Jordil (message 85)

Conformément à l'Art. 34 du règlement du Conseil général, M. Jean-Paul Bossy et M. Michel Sallin se récusent et sortent de la salle.

La Présidente donne la parole à M. **Gabriel Litzistorf** qui se tient à disposition pour toutes questions ou complément d'information au sujet du message 85.

M. **Jean-Paul Meyer** demande si les inondations qui ont eu lieu récemment suite aux oranges ont une influence sur ce projet.

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond dans la négative.

M. **Emmanuel Ducotterd** demande si le collecteur, qui récupère les eaux de pluie, va dans un collecteur privé. Si tel est le cas, il précise que les frais qui pourraient être engendrés en cas de problème pourraient être beaucoup plus élevés que le crédit d'investissement que le Conseil général est amené à voter.

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond que lors des fortes pluies du 12 juin 2018, il a été constaté que la récupération des eaux du chemin allait rejoindre le collecteur de la villa privée. Si une inondation devait avoir lieu, la commune devra prendre en charge les frais y relatifs.

M. **Didier Pauchard** demande de quel genre de chemin il s'agit.

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond que le chemin dessert le quartier et les accès aux champs et à la forêt. C'est la raison pour laquelle une demande de subvention a été déposée au SAgri. Pour l'heure, la commune n'a pas de garantie à ce sujet.

M. **Gabriel Litzistorf** insiste sur le fait que, en cas de dégâts, la commune pourrait être tenue responsable si elle ne remédie pas à ce problème.

Mme **Véronique Rebetez** prend la parole au nom du groupe PS-PCS Ouverture :

« Le groupe socialiste et ouverture n'accepte que partiellement l'investissement.

En effet, le titre du message 85 parle, entre autres, de « réfection ». Si nous acceptons que les travaux urgents et nécessaires soient entrepris pour réparer les canalisations du chemin du Jordil, nous n'acceptons pas les travaux proposés qui répondent à un besoin de confort lié aux nouvelles habitations, à savoir, le revêtement, l'éclairage, la possibilité de déneigement.

Lorsque des permis de construire sont délivrés, un soin particulier doit être mis à l'examen des aménagements alentours. Les éventuels lampadaires, déneigement ou choix du revêtement doivent faire l'objet de discussion avec les promoteurs ou les nouveaux habitants quant au financement avant la délivrance de permis de construire.

Dès lors, nous devons séparer ici, le problème de canalisation, des autres soucis d'accès et de luminosité.

Au vu du plan financier périlleux pour la prochaine période, nous proposons que nous nous prononcions uniquement sur la réparation urgente de la canalisation, soit un montant d'environ CHF 15'000.00 hors TVA.

Les autres dépenses doivent être reportées.

Nous demandons ainsi que le Conseil général se prononce d'abord sur la séparation des divers objets prévus dans le message 85 en deux demandes d'investissement distinctes soit :

- 1. La réfection des canalisations pour un montant d'environ CHF 15'000.00.*
- 2. La rénovation de l'accès du chemin du Jordil aux habitations environnantes, pour un montant d'environ CHF 45'000.00.*

En cas d'acceptation de la séparation de ces objets, le Conseil général se prononce ensuite successivement sur les deux demandes d'investissement ».

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond qu'il est intéressant de pouvoir profiter des travaux en cours pour remettre en état ce chemin. Cette démarche éviterait des frais supplémentaires.

M. **Jean-Paul Meyer** fait remarquer à Mme Véronique Rebetez qu'il est difficile de séparer les objets, comme le propose le groupe PS-PCS Ouverture. Il donne quelques explications concernant les travaux que l'on ne peut pas séparer sur le chantier. Il est en effet judicieux d'effectuer une seule fouille pour les canalisations, l'électricité, etc.

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la Commission financière, pour son rapport :

« La charge financière annuelle liée au crédit de CHF 65'000.00 s'élève à CHF 7'150.00 pour la première année (soit 10% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

La Commission financière relève que les subventions pour les travaux routiers accordées par la Confédération et le Canton à hauteur d'environ 50% des travaux routiers représentent un montant estimé à CHF 15'000.00.

En l'état, vu le flou financier de la situation actuelle, la Commission financière n'est pas à même de proposer ou non au Conseil général d'accepter le crédit complémentaire demandé de CHF 65'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif.

Pour la Commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire ».

La Présidente ouvre la discussion.

Mme **Andréa Felder** demande des précisions quant à l'investissement concernant uniquement la réfection des canalisations.

M. **Gabriel Litzistorf** lui résume les montants indiqués dans le message no 85. Il insiste sur le fait de séparer les travaux en deux phases ne serait pas rationnel.

M. **Dominique Stohr** revient sur la proposition de séparation des coûts. Il est clair que les travaux de fouilles devront être réalisés en une fois. Concernant l'éclairage, les travaux de préparation qui seraient mis en place lors de la réalisation des travaux de réfection. Il se demande si l'installation de l'éclairage pourrait être mise en place ultérieurement.

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond qu'il s'agit de 2 lampadaires qui coûtent environ CHF 1'500.00 chacun.

M. **Jean-Pierre Frésard** revient sur la procédure de vote. En effet, il se demande sur quoi le Conseil général est amené à voter.

La Présidente lui rappelle que, conformément au règlement du Conseil général, la proposition initiale doit être soumise au vote en premier lieu.

Mme **Christiane Bapst** demande si le fait de repousser le vote de cet investissement au 15 décembre aurait une incidence. Selon ses dires, cela permettrait aux membres du Conseil général d'y voir plus clair.

La Présidente clôt la discussion et soumet au vote la demande de crédit de CHF TTC 65'000.00 et l'emprunt y relatif, tel que présenté dans le message 85.

Le crédit d'investissement pour la réfection et l'assainissement du chemin du Jordil est refusé par 10 pour, 12 contre et 4 abstentions (2 récusations).

M. **Emile Minder** demande pour quelle raison le Conseil général n'est pas amené à voter sur la réfection des canalisations uniquement. Quelques explications du règlement du Conseil général lui sont données.

La Présidente clôt la discussion.

M. Jean-Paul Bossy et M. Michel Sallin reviennent dans la salle.

9. Remplacement d'un compacteur à papier à la déchetterie communale (message 86)

La Présidente donne la parole à Mme **Linda Giunta Corbino** qui se tient à disposition pour tout complément d'information.

La parole n'est pas demandée.

La Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la Commission financière, pour son rapport :

« La charge financière annuelle liée au crédit de CHF 30'000.00 s'élève à CHF 4'800.00 pour la première année (soit 15% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

En l'état, vu le flou financier de la situation actuelle, la Commission financière n'est pas à même de proposer ou non au Conseil général d'accepter le crédit complémentaire demandé de CHF 30'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif.

Pour la Commission financière, Roger Descloux, Président et Anne de Steiger, secrétaire ».

La Présidente ouvre la discussion générale concernant cet objet.

Mme **Marianne Aebischer** prend la parole au nom du groupe BDC-Belfaux Futuro :

« Les finances de la Commune ne sont pas réjouissantes. Malgré tout, pour pouvoir répondre aux besoins de la population, la Commune et ses employés doivent pouvoir disposer d'outils performants.

Le Groupe BDC-Belfaux Futuro recommande d'accepter la demande et le crédit y relatif ».

M. **Jean-Pierre Frésard** pour le groupe PS-PCS Ouverture propose le report de cet investissement au vu de la situation délicate de la commune de Belfaux. Il insiste sur le fait qu'il est nécessaire de prioriser tous ces investissements.

M. **Giovanni Vona** propose de voter l'objet tel que présenté dans le message no 86. Libre au Conseil communal de présenter à nouveau cet investissement lors d'une prochaine séance.

Mme **Anne de Steiger** demande si, en cas de refus, le Conseil communal a la possibilité de présenter à nouveau cet objet. Mme Maertens lui répond dans l'affirmative.

Concernant le vote, M. **Dominique Corpataux** rappelle les dispositions des Art. 41 al. 1. S'il y a une proposition de non entrée en matière ou de renvoi, un vote a lieu à l'issue de la discussion générale.

A l'issue de la discussion générale, une décision est prise afin de savoir si l'objet est reporté ou non.

Au vu de ce qui précède, la Présidente propose au vote du Conseil général le renvoi de cet investissement.

Le renvoi du crédit d'investissement pour le remplacement d'un compacteur à papier est accepté par 15 oui, 12 non, 1 abstention.

10. Remplacement d'un tracteur pour le Service de l'Edilité (message 87)

La Présidente donne la parole à M. **Gabriel Litzistorf** qui se tient à disposition pour tout complément d'information.

La Présidente ouvre la discussion.

M. **Emile Minder** revient sur le message dans lequel il est mentionné que des réparations devront être effectuées à moyen terme. Il demande dans quels délais celles-ci devront être effectuées.

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond que ce véhicule à 13 ans et qu'il n'est pas en bon état.

M. **Emile Minder** se demande si cet achat est nécessaire et indispensable.

M. **Jean-Pierre Frésard** propose d'effectuer les réparations nécessaires sur ce véhicule. Il propose le report de cet investissement et de le voter.

Avant de voter la proposition de M. Jean-Pierre Frésard, la Présidente donne la parole à M. **Dominique Stohr**, porte-parole de la Commission financière, pour son rapport :

« La charge financière annuelle liée au montant de CHF 84'000.00 s'élève à CHF 13'440.00 pour la première année (soit 15% du montant du crédit pour l'amortissement annuel et 1% du montant inscrit au bilan pour l'intérêt annuel imputé) et est dégressive les années suivantes.

En l'état, vu le flou financier de la situation actuelle, la Commission financière n'est pas à même de proposer ou non au Conseil général d'accepter le crédit complémentaire demandé de CHF 84'000.00 ainsi que l'emprunt y relatif.

Pour la Commission financière, Roger Descloux, président et Anne de Steiger, secrétaire ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote du Conseil général la proposition de renvoi de cet investissement.

L'investissement pour l'achat d'un tracteur pour le service de l'Edilité est reporté par 16 oui et 12 non.

11. Détermination du nombre de Conseillers communaux pour la législature 2021-2026

(message 88)

La Présidente donne la parole à Mme Rose-Marie Probst qui se tient à disposition du Conseil général.

La Présidente ouvre la discussion générale.

Mme **Anne de Steiger** prend la parole :

« Le nombre de conseillers communaux est un sujet extrêmement important, car il a un impact déterminant sur la répartition des dicastères, et donc sur le fonctionnement de l'exécutif. La loi sur les communes prévoit d'ailleurs pour cet objet le referendum facultatif.

Pour aider à la réflexion, le conseil communal nous a communiqué l'étude de Res Publica. Je souhaite, au passage, connaître son coût. Je regrette que cette étude, terminée il y a plusieurs mois déjà n'ait pas été diffusée plus tôt pour initier une réflexion, voire un débat.

J'en viens à quelques réflexions que m'inspire ce document.

Point 3.1

Je cite :

« La Commune de Belfaux rencontre certaines difficultés à recruter des candidats pour l'élection du Conseil communal. »

Ce problème n'est pas l'apanage de la commune de Belfaux. Il est même assez répandu. Les tâches et responsabilités qui incombent à un conseiller communal sont lourdes. Il est important de savoir précisément en quoi elles consistent avant de s'engager mais aussi avant de fixer le nombre de conseillers communaux. Du point de vue de la difficulté à trouver du monde, on peut se demander s'il n'est pas plus facile de trouver 5 personnes que 7, voire 9.

Je cite :

« De plus, la Commune de Belfaux est très attachée à la représentation politique des différents partis au sein des organes communaux. »

De qui parle-t-on sous le vocable Commune de Belfaux ? S'agit-il de l'opinion du Conseil communal ? De la population ? Des partis politiques ? S'il paraît sain d'avoir un exécutif composé de représentants de divers courants d'opinions, on est loin de la formule magique du Conseil fédéral et on ne peut pas exclure que si un parti politique avait la puissance nécessaire pour s'assurer l'ensemble des sièges, il s'en priverait pour le plaisir d'avoir un exécutif multicolore. Rappelons que l'élection même, et donc la représentation politique, reste de la compétence des électeurs.

« Aussi cette politisation dans les fonctions communales empêche parfois certaines personnes intéressées et compétentes d'être élues. »

L'élection ou la non-élection de personnes intéressées et compétentes ne découle pas uniquement du nombre de postes à pourvoir. Je n'ai pas besoin de vous expliquer le fonctionnement du monde politique.

Point 3.2

Il est question d'un règlement fixant l'organisation générale de la Commune. Cela aurait été un élément intéressant. Y a-t-il eu une réflexion sur ce sujet ?

Comparaison avec les autres communes

Les cas présentés dans l'étude sont Fribourg, Bulle et Morat, à savoir 3 villes dotées d'administration communales qui ne sont pas comparables avec celle de Belfaux. Je peine à me référer à ces exemples pour me forger une opinion sur le nombre de conseillers communaux idéal pour Belfaux.

J'aurais préféré avoir une comparaison avec des communes comparables, par exemple Corminboeuf.

J'aurai aussi souhaité en savoir plus sur la situation à Belfaux.

Peut-on avoir un aperçu des différences de fonctionnement entre la législature à 9 membres et celles à 7 membres ?

Qu'est-ce qui a changé dans le fonctionnement du Conseil communal, suite au travail de la Cellule d'accompagnement et aux avancées technologiques ? Qu'est-ce que Expert (p.5) ?

Quel est le cahier des charges d'un Conseiller communal ? Combien de séances et d'heures de travail cela représente-t-il pour l'ensemble du conseil et pour chaque membre du Conseil communal actuel ? Dans quelle mesure l'administration communale tel qu'elle est organisée à Belfaux permet-elle au Conseil communal de s'occuper de stratégie et de supervision ? Il y a en effet un couple administration / exécutif qui devrait permettre à chacun de fonctionner avec efficacité et efficacité.

On en arrive aux « intouchables » mentionnés dans le rapport Res Publica : mise en place de procédures de travail, outils informatiques performants, plus de stratégie et moins d'opérationnel et spécialisation de l'administration ce ne sont à mes yeux pas des intouchables, ce sont des évidences, la base même du bon fonctionnement d'un exécutif.

Enfin, la dépolitisation du travail au sein du Conseil communal est une très bonne chose, mais cela ne dépend absolument pas du nombre de membres. C'est une question de personnes.

En conclusion, je regrette de ne pas disposer d'éléments qui me semblent indispensables à la réflexion ».

Mme Rose-Marie Probst prend note des remarques et des réflexions de Mme de Steiger.

Mme Véronique Rebetez prend la parole au nom du groupe PS-PCS Ouverture :

« La réponse de Mme la syndique et le rapport présenté montre que notre commune se trouve plus dans un processus de mise au concours de postes que dans un processus électoral.

Le groupe PS-PCS et ouverture est étonné qu'une étude ait été menée pour examiner le nombre adéquat de Conseillers communaux pour notre commune et nous nous interrogeons sur le coût de cette étude.

Comme groupe, nous aurions souhaité que le Conseil communal nous adresse une consultation officielle. Les remarques, arguments formulés par les groupes politiques ou politisés de notre commune auraient certainement aidé à la prise de décision et coûté moins cher que ce rapport dont nous ignorons le coût.

Malgré tout, nous sommes d'avis qu'un conseil communal composé de 7 personnes devrait permettre d'assumer les nombreuses tâches qui lui reviennent. Ainsi, nous acceptons la proposition de ramener le nombre de conseillers/ères communaux/ales à 7 ».

Mme Rose-Marie Probst prend note de ces remarques.

Mme Solange Berset prend la parole :

« Je me joins aux propos et aux questions posées par Mme de Steiger concernant ce point.

Combien a coûté l'étude faite par la société « Res Publica consulting » ? Un appel d'offres a-t-il été fait ?

Mme Bertelleto est d'une part, mentor du Conseil communal, et d'autre part, travaille chez « Res Publica consulting » à qui le Conseil communal a confié cette étude. Cette situation est pour le moins surprenante ».

Concernant le coût de l'étude, Mme **Rose-Marie Probst** lui indique que cette réponse lui sera donnée lors de la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente soumet au vote du Conseil général la proposition du Conseil communal qui est de fixer le nombre de Conseillers communaux pour la législature 2021-2026 à 7 membres.

Le Conseil général décide de fixer le nombre de Conseillers communaux à 7 membres, pour la législature 2021-2026, par 26 oui et 2 abstentions.

12. Détermination du nombre de Conseillers généraux pour la législature 2021-2026 *(message 2 du bureau)*

La Présidente prend la parole et informe le Conseil général que le bureau s'est déterminé et propose de fixer à 30 membres le nombre de Conseillers généraux pour la législature 2021-2026.

La Présidente ouvre la discussion générale.

M. **Gilbert Bapst** précise que lorsque la fusion avec Autafond est entrée en force, le Conseil général et le Conseil communal sont passés à 33 membres et respectivement à 9 membres. Il s'agit maintenant de revenir à la situation précédente d'avant la fusion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet au vote du Conseil général la proposition du bureau qui est de fixer le nombre de Conseillers généraux, pour la législature 2021-2016 à 30 membres.

Le Conseil général décide de fixer le nombre de Conseillers généraux à 30 membres, pour la législature 2021-2026, à l'unanimité par 28 oui.

13. Approbation du règlement de l'école maternelle *(message 89)*

La Présidente donne la parole à Mme Chantal Barras, Conseillère communale responsable de ce dossier qui est à disposition pour tout complément d'information.

La Présidente ouvre la discussion générale concernant cet objet.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe en revue ce règlement chapitre par chapitre.

Aucune remarque n'est formulée.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet au vote le nouveau règlement de l'école maternelle.

Le nouveau règlement de l'école maternelle est accepté à l'unanimité par 27 oui (une personne étant absente).

14. Approbation du nouveau règlement relatif à la distribution de l'eau potable *(message 90)*

La Présidente donne la parole à M. **Jean-Pierre Frésard** porte-parole de la Commission du Conseil général qui a été constituée suite à la séance du Conseil général du 6 mars 2018 et qui était chargée d'examiner les éléments des règlements des eaux. Le préavis concerne les deux objets (distribution de l'eau potable et évacuation-épuration des eaux).

« Suite à son rapport du 14 février 2019, à des compléments de rapport du 3 juillet 2020 à la demande du Conseil communal et à une séance de travail avec le groupe de travail ad hoc du Conseil communal le 26 août 2020, la Commission du Conseil général pour l'étude des règlements des Eaux constate avec satisfaction que la grande majorité de ses recommandations ont été suivies par le Conseil communal. Les règlements présentés ce soir en témoignent par la modification de plusieurs articles des projets présentés en séance du 6 mars 2018.

*La principale recommandation, à savoir, la diminution de la prépondérance du facteur « surface indiquée » dans le calcul de la taxe de base annuelle du **Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux** a été retenue in extenso. Elle figure dans le nouvel **article 38, al 1a** ; elle est*

illustrée par le tableau de la page 5 du Message no 91. On remarquera que l'étendue des écarts, par rapport à l'ancienne taxe, qui s'échelonnaient de 64-328% a été diminuée à des valeurs variant entre 93 et 186%. Les autres recommandations de la Commission ont entraîné la modification des articles suivants :

art. 12, al 4 : nouvelles constructions et agrandissements

art. 28, al 1a et 1b et al 3 et 4 : taxe de raccordement

*Pour les modifications du **Règlement relatif à la distribution de l'eau potable**, le Conseil communal a également tenu compte des remarques de la Commission entraînant les modifications des articles suivants :*

art. 22, al 2 : parties privées des installations d'adduction

art. 36, al 2 et 4 ainsi que les art. 38 et 39 : taxe de raccordement

La Commission avait rendu attentif le Conseil communal au lien direct entre l'entrée vigueur du nouveau PAL et celle des règlements des eaux. Le Conseil communal a donné des explications juridiques à ce sujet, à savoir que la LATeC traite de ce sujet dans le cadre de l'effet anticipé des plans (LATeC, ch. 2.4.6, art. 91 notamment).

Compte tenu des informations ci-dessus, la Commission donne un préavis favorable pour l'entrée en matière et recommandera l'acceptation des nouveaux règlements sous réserve d'éventuelles propositions d'amendements formulées par un ou des membres du Conseil général.

Pour conclure, la Commission remercie les autorités législative et exécutive de la Commune pour la confiance qu'elle leur aura témoignée ».

La Présidente ouvre la discussion générale concernant cet objet.

La parole n'étant pas ou plus demandée, la Présidente passe en revue ce règlement chapitre par chapitre.

Aucune remarque n'est formulée.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet au vote le nouveau règlement relatif à la distribution de l'eau potable.

Le nouveau règlement relatif à la distribution de l'eau potable accepté à l'unanimité par 27 oui (une personne étant absente).

15. Approbation du nouveau règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux *(message 91)*

La Présidente ouvre la discussion générale concernant cet objet.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe en revue ce règlement chapitre par chapitre.

Aucune remarque n'est formulée.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet au vote le nouveau règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux.

Le nouveau règlement relatif à la distribution de l'évacuation et à l'épuration des eaux est accepté à l'unanimité par 27 oui (une personne étant absente).

16. Propositions

La Présidente demande au Conseil communal s'il a des réponses aux propositions déposées par le Conseil général, notamment à celles dont le délai de réponse d'une année est échu.

Le Conseil communal n'a pas de réponse à donner.

Nouvelles propositions

La Présidente sollicite le Conseil général pour d'éventuelles nouvelles propositions et donne en premier lieu la parole à Mme **Solange Berset** :

« Suite aux discussions des points précédents, je fais la proposition suivante :

Je demande que le Conseil communal énumère tous les investissements prévus pour les 5 prochaines années et qu'il les priorise, qu'une vision globale soit donnée.

Je demande aussi que le Conseil communal énumère les mesures d'assainissement qu'il envisage pour corriger et stabiliser la situation financière compromise de la commune ».

La Présidente remercie Mme Solange Berset et ouvre la discussion au sujet de cette proposition.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet cette proposition au vote du Conseil général.

La proposition est acceptée par 26 oui et une abstention (une personne étant absente).

12. Questions

La Présidente demande aux membres du Conseil communal s'ils ont des réponses à donner aux questions qui ont été posées lors des séances précédentes, notamment à celles dont le délai de réponse d'une année est échu.

Question no 26 : Chemin du Jordil, travaux

Cette question a été déposée le 17 décembre 2019 par Mme Josiane Berset du Groupe PS-PCS Ouverture. Dans sa question, Mme Berset demandait des informations concernant les travaux qui devront être entrepris (nature des travaux, coûts, participations financières...).

Les membres du Conseil général ont reçu la réponse du Conseil communal avec la convocation de ce jour. La réponse est transcrite dans le présent procès-verbal mais elle n'est pas lue.

Réponse :

Le Conseil communal ayant décidé de proposer un message pour le Chemin du Jordil au conseil général, les réponses aux questions se trouvent dans le message no 85 de la présente séance.

Mme Josiane Berset est satisfaite de la réponse.

Nouvelles questions

Mme la Présidente donne la parole à Mme **Josiane Berset** du groupe PS-PCS Ouverture :

Où en est le dossier de la station d'épuration de Pensier et les investissements

« Lors de la dernière séance du Conseil général, le 7 juillet dernier, j'ai demandé au Conseil communal où en est le dossier de la station d'épuration de Pensier et des investissements nécessaires à sa rénovation ? (cf. PV du CG 7.07.2020 p. 14-15)

Dans le rapport de gestion 2019, il était mentionné que la station doit être rénovée pour traiter les micropolluants, et que le montant financier nécessaire serait calculé au prorata du nombre d'habitants. Vous avez précisé que la mise à l'enquête doit être faite encore en 2020 pour toucher les subventions de la Confédération.

J'ai demandé que ce dossier soit activé de manière urgente et que le Conseil général reçoive, pour la séance de ce soir, une présentation globale du dossier, avec le détail des coûts à la charge de notre commune. Je constate qu'aucune info n'est apportée ce soir, à 3 mois de la fin 2020 !

Je vous rappelle également ma demande d'info sur ce même sujet, faite le 16 mai 2027, restée à ce jour sans aucune réaction du Conseil communal.

Alors je me permets de poser encore une fois les questions suivantes :

- *Est-ce que le représentant de Belfaux au comité directeur de l'AESC suit le dossier ?*
- *Notre commune peut-elle se permettre de laisser passer une subvention fédérale ?*
- *Pourquoi le Conseil communal reste-t-il muet et ne transmet aucune information au Conseil*

général ?

- Que faut-il faire, dans ce Conseil général, pour obtenir une réponse ?

M. **Gabriel Litzistorf** lui répond que toutes ces informations seront données à la séance du Conseil général du 15 décembre 2020. L'ingénieur responsable de ce dossier sera présent pour répondre à toutes ces questions.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

13. Divers

La Présidente prend la parole :

« Je tiens à relever l'attitude très respectueuse des Conseillers généraux durant les discussions relatives aux comptes. Leur comportement m'a permis de mener au mieux les discussions et je les en remercie du fond du cœur. Je réitère ma reconnaissance à toutes les personnes dont l'intervention a contribué à décanter cette délicate situation. Un chaleureux merci aux membres du bureau dont les précieux conseils m'ont aidé à préparer favorablement cette réunion. Un grand merci à la secrétaire Véronique Christian pour sa promptitude à me fournir des renseignements précis. Enfin, j'adresse ma reconnaissance à l'administration et au Conseil communal pour la séance de coordination extraordinaire et nécessaire au bon déroulement de la réunion de ce soir. Je remercie Mme Etter Fabienne qui tout mit en œuvre pour que les dispositions sanitaires soient respectées ».

La Présidente ouvre la discussion.

M. **Jean-Paul Meyer** prend la parole au nom du Mouvement Arc-en-Ciel :

« Arrivant à la fin de la législature, le Mouvement Arc-en-Ciel aimerait rendre attentif le Conseil communal sur un point, celui des décomptes des crédits engagés.

Nous sommes conscients que les travaux d'une partie des crédits votés sont encore en cours et le décompte ne peut ainsi pas être présenté.

Par contre une série de travaux ou d'acquisition, remontant à des crédits votés parfois depuis plus de 4 ans, sont apparemment terminés mais le Conseil général n'a pas reçu de décompte. Il est plus facile pour les Conseillers communaux en place de présenter ces décomptes car ils sont au courant de l'ensemble du dossier. Il faut éviter, dans toute la mesure du possible, de laisser au nouveau Conseil communal le soin de liquider ces affaires.

Nous avons aussi constaté que toute une série de crédits votés par le Conseil général lors de l'ancienne législature n'a pas fait l'objet d'un décompte. Sans prendre Valtralog, il y a plus de CHF 700'000.00 qui ont été votés par le Conseil général entre 2012 et 2014 et dont le décompte n'a pas été présenté au Conseil général. Le passage à une nouvelle législature implique aussi de liquider les dossiers de la législature précédente ».

Le Conseil communal prend note de ces remarques.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente clôt la séance.

La séance est levée à 23h10.

La Présidente

Greetje Maertens



La Secrétaire

Véronique Christian

